



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 4 avril 2011

Délibération n° 2011-2143

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Actions de protection des espèces et des milieux - Attribution de subvention à la ligue de protection des oiseaux du Rhône (LPO Rhône) et à la fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature (Frapna) concernant la connaissance, l'inventaire, la valorisation et la communication pour la période 2011-2013

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 mars 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 6 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Benelkadi, Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabert, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, M. Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mme Baume (pouvoir à M. Coste), MM. Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Mme Chevallier, MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Suchet), Lambert (pouvoir à M. Kabalo), Lebuhotel (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Léonard (pouvoir à M. Rousseau), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Vergiat, Vurpas.

Absents non excusés : MM. Genin, Le Bouhart, Muet.

Séance publique du 4 avril 2011**Délibération n° 2011-2143**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Actions de protection des espèces et des milieux - Attribution de subvention à la ligue de protection des oiseaux du Rhône (LPO Rhône) et à la fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature (Frapna) concernant la connaissance, l'inventaire, la valorisation et la communication pour la période 2011-2013**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) 2030 de l'agglomération lyonnaise a défini son développement autour des 3 réseaux (réseau des transports collectifs, réseau bleu des fleuves et réseau vert des espaces naturels, agricoles et forestiers). En concordance, la Communauté urbaine de Lyon, au titre de sa compétence en urbanisme, a défini dans le plan local d'urbanisme (PLU) une trame verte, réseau continu d'espaces naturels et agricoles pas ou peu urbanisés.

L'arrêté préfectoral n° 4632 du 7 décembre 2004 relatif aux compétences de la Communauté urbaine de Lyon dispose dans son article 1er que la Communauté urbaine de Lyon peut soutenir les actions en faveur de la préservation et de la promotion d'espaces naturels. La préservation des espaces naturels comprend également la préservation des espèces qu'ils abritent. La Communauté urbaine de Lyon a ainsi procédé à l'inventaire des sites d'intérêt écologique et a recensé 58 sites remarquables sur le territoire communautaire qui sont susceptibles de bénéficier d'actions financées par la taxe sur les espaces naturels sensibles (TDENS).

Dans sa délibération n° 2006-6763 en date du 11 novembre 2006 relative à la définition d'une politique communautaire en faveur des espaces naturels et agricoles et des agriculteurs, la Communauté urbaine a ouvert la possibilité d'une intervention en faveur d'actions de protection des espèces et des milieux.

Enfin, dans son plan de mandat 2008-2014, la Communauté urbaine de Lyon a retenu la priorité 3 : faire de l'environnement un moteur du développement, de préservation de la biodiversité sur son territoire.

Pour ce faire, elle souhaite s'appuyer sur la connaissance et le savoir-faire de certaines associations de protection de la nature telles que la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) et la Ligue de protection des oiseaux du Rhône (LPO Rhône). Elle propose de mettre en place un partenariat sur 3 années permettant d'engager des réflexions sur l'inventaire, le suivi des populations et la valorisation des connaissances du milieu naturel communautaire.

- *La Ligue de protection des oiseaux du Rhône (LPO Rhône)*

La Ligue de protection des oiseaux du Rhône est une association locale du Rhône, issue du Centre ornithologique Rhône-Alpes, section Rhône. Elle fait partie de l'association régionale Rhône-Alpes qui regroupe toutes les associations départementales.

Très présente sur le territoire de la Communauté urbaine depuis plusieurs années, cette association œuvre dans le domaine de la protection des oiseaux, des autres vertébrés terrestres, par des actions de sensibilisation et d'information auprès du grand public et des écoles. Elle participe depuis sa création à des actions d'inventaire et de suivi des populations animales.

Parmi les activités que la LPO Rhône envisage de développer au cours des années 2011 à 2013, figurent des actions de préservation et d'entretien des espèces et des milieux sur le territoire de la Communauté urbaine, qui recoupent ses préoccupations, du fait d'objectifs communs et partagés.

Ces objectifs s'énoncent de la manière suivante :

- 1° - suivi temporel des oiseaux communs (STOC) sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon,
- 2° - amélioration des connaissances et suivi des espèces,
- 3° - amélioration des connaissances, suivi et protection des habitats,
- 4° - valorisation, sensibilisation et diffusion de la connaissance.

La convention basée sur ces quatre objectifs sera conclue pour une durée de trois années avec un montant maximum de participation financière de la Communauté urbaine de 26 000 € par année, soit 78 000 € pour toute la durée de la convention et dont les modalités seront précisées dans la convention d'application et de réalisation annuelle.

Le plan de financement prévisionnel et indicatif du projet serait le suivant :

- subvention de la Communauté urbaine : 78 000 €,
- subvention de la Région Rhône-Alpes et de Villeurbanne : 12 000 €,
- autofinancement de la LPO du Rhône : 2 700 €,

Soit un total de 92 700 € sur 3 ans.

Pour mémoire, la subvention de la Communauté urbaine de Lyon s'était élevée à 25 870 € en 2009.

Les principales actions portaient essentiellement sur le suivi de l'avifaune, la protection d'espèces spécifiques : inventaires, suivis des effectifs et localisation. La subvention a permis, entre autre, de réaliser un chantier éco volontaire qui s'est déroulé sur la roselière de l'Ozon.

Des actions de sensibilisation et de définition d'un plan de gestion ont été menées vis-à-vis de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) et d'EDF pour la gestion des berges du canal de Jonage et de sa roselière. Comme chaque année, un événementiel était organisé lors de la journée mondiale des zones humides avec une journée dédiée aux professionnels et plusieurs journées dédiées au grand public (projection de films, organisation de ballades découvertes et organisation du chantier éco volontaire sur le marais de l'Ozon).

- *La Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (Frapna)*

La Frapna section Rhône met en œuvre un ensemble d'actions visant à préserver et à améliorer la connaissance globale d'espèces présentes dans les espaces naturels de l'agglomération.

La Frapna Rhône a, depuis 30 ans, une implication forte sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon. Elle mène, avec son réseau de bénévoles, un ensemble d'actions de suivi de la faune et de la flore présentes sur la Communauté urbaine de Lyon et dans le reste du département du Rhône. Elle réalise des inventaires permettant de connaître la répartition et les espèces présentes, leurs évolutions et de proposer des mesures de conservation et de protection. Par ailleurs, la Frapna Rhône mène de nombreuses actions d'éducation à l'environnement.

Parmi les activités que la Frapna Rhône envisage de développer au cours des années 2011 à 2013, figurent des actions de préservation et d'entretien des espèces et des milieux sur le territoire de la Communauté urbaine qui recoupent ses préoccupations, du fait d'objectifs communs et partagés.

Ces objectifs s'énoncent de la manière suivante :

- 1° - suivi des chiroptères sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon,
- 2° - suivi de l'entomofaune remarquable sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon,
- 3° - suivi, protection et gestion d'espèce emblématiques, d'habitats, de sites et de la nature ordinaire sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon,
- 4° - connaissances de nouveaux territoires,
- 5° - valorisation, formation, sensibilisation et diffusion de la connaissance.

La convention sera basée sur ces quatre objectifs et sera conclue pour une durée de trois années avec une participation financière de la Communauté urbaine de 34 000 € en 2011, 26 000 € en 2012 et 26 000 € en 2013, soit un total de 86 000 € pour toute la durée de la convention et dont les modalités seront précisées dans la convention d'application et de réalisation annuelle.

Le plan de financement prévisionnel et indicatif du projet serait le suivant :

- subvention de la Communauté urbaine : 86 000 €,
- autofinancement de la FRAPNA du Rhône : 28 900 €,

Soit un total de 114 900 € sur 3 ans.

Pour mémoire, la subvention de la Communauté urbaine de Lyon à la Frapna s'était élevée à 24 825 € en 2009 qui a permis la réalisation de plusieurs actions :

- un diagnostic écologique des cressonnières de Vaise, qui a permis de définir un plan de gestion qui sera mis en œuvre en partenariat avec la ville de Lyon à partir de 2011. La réalisation de ce diagnostic a permis d'établir un plan de sauvegarde des cressonnières tout en aménageant l'aire d'accueil des gens du voyage,
- des diagnostics du site et des propositions de gestion ou d'aménagement nécessaires à la préservation de la zone d'Yvours,
- des travaux sur la connaissance des espèces, leur localisation ainsi que des campagnes de sensibilisation (usage des pesticides sur les hérissons),
- l'organisation des "rencontres naturalistes" en région Rhône-Alpes qui ont permis à 9 000 adhérents de toutes les associations naturalistes de Rhône-Alpes d'échanger leurs connaissances sur la thématique "biodiversité et espaces agricoles" ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant global de 78 000 € au profit de la Ligue de protection des oiseaux du Rhône dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de préservation des milieux et des espèces pour la période 2011-2013,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant global de 86 000 € au profit de la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la nature du Rhône dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de préservation des milieux et des espèces pour la période 2011-2013,

c) - les conventions à passer, d'une part, entre la Communauté urbaine et la Ligue de protection des oiseaux du Rhône et, d'autre part, entre la Communauté urbaine et la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la nature du Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **Les dépenses** de fonctionnement seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - compte 657 480 - fonction 833 - opération n° 2005 selon l'échéancier suivant :

- pour la Ligue de protection des oiseaux du Rhône :

- 26 000 € en 2011,
- 26 000 € en 2012,
- 26 000 € en 2013

- pour la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature du Rhône :

- 34 000 € en 2011,
- 26 000 € en 2012,
- 26 000 € en 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,

le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 avril 2011.